

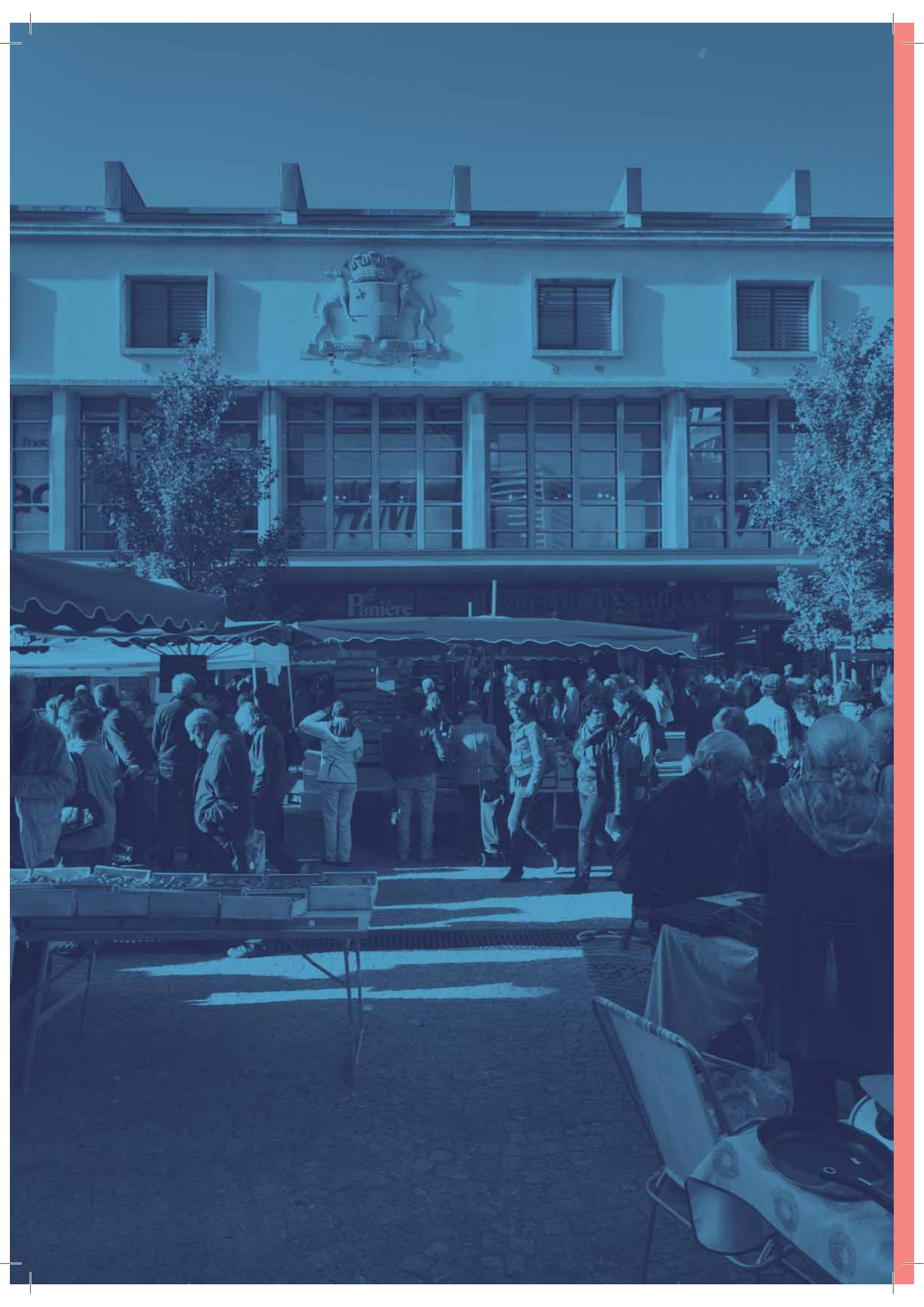


**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

**PADD**

**L'ESSENTIEL  
JUIN 2018**





# LE PADD

## UN PROJET MÉTROPOLITAIN À L'HORIZON 2030

Plus de 135 000 habitants vivent au sein des 38 communes de Grand Chambéry. Un territoire de vie où l'on travaille, se forme, étudie, où l'on se déplace, où l'on profite des lieux de sport, de culture, de nature et de loisirs dans un environnement de qualité.

Le PLUi HD, Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, dans le prolongement des réflexions engagées dans le cadre de la fabrique du territoire (*lafabriqueduterritoire.fr*), permet élus de répondre aux questions essentielles qui se posent pour la vie du territoire et de ses habitants, en termes d'aménagement, de logement, de mobilité, d'espaces naturels, d'emploi, de développement économique et touristique.

Après avoir établi les constats dans la phase de diagnostic et déterminé les enjeux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, seconde phase du projet, est le document dans lequel les élus du territoire expriment leur projet politique et leur ambition territoriale dans le respect des principes du développement durable.

Le PADD, véritable clé de voûte du PLUi HD, traduit les enjeux et constitue le socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation.

### UNE RÉDACTION COLLECTIVE ET CONCERTÉE

L'agglomération a mené conjointement l'élaboration du nouveau projet d'agglomération et celle du PLUi HD. La réflexion sur le PADD s'est nourrie des idées issues du projet d'agglomération, la Fabrique du territoire, afin de construire une vision partagée et cohérente de Grand Chambéry.

Et parce qu'il est au cœur du projet de territoire, le PADD est le fruit d'un travail et d'une réflexion largement partagés entre les élus et les habitants du territoire qui permet de s'affranchir des différentes limites communales pour une meilleure cohérence territoriale.

---

# LE AXES DU PADD

Nos objectifs à horizon 2030 pour notre territoire : se structurer pour émerger au sein d'un ensemble plus vaste, donnant de la visibilité à ses atouts et ses singularités.

Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique, social, environnemental, numérique et urbain) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de l'agglomération souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie, de ses habitants et de son attractivité.

En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic, le PADD s'articule autour de 3 axes d'intervention transversaux.

---

## AXE 1

### UNE AGGLOMÉRATION DE PROXIMITÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Afin de renforcer la dynamique de son territoire, Grand Chambéry doit assurer une plus grande proximité, une meilleure mobilité et une offre de logements adaptée à l'ensemble des populations. Il s'agit de mieux organiser le vivre ensemble à l'échelle de l'agglomération dans un souci de bien-être de la population au quotidien. Cela passe par l'affirmation et l'émergence de centralités (urbaines, rurales et de montagne) limitant leur impact sur les milieux naturels et les terres agricoles et permettant de rapprocher les lieux d'habitat, de travail, de consommation et de services. Il s'agit ici de répondre à l'enjeu de la ville solidaire "des courtes distances".



# AXE 2

## UNE AGGLOMÉRATION DURABLE

### S'INSCRIRE AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Riche d'une géographie singulière entre cluses, piémonts et montagnes, le territoire de Grand Chambéry se caractérise par l'hyper proximité entre les espaces urbains denses et les espaces de respiration aux portes de l'agglomération. Gage d'un cadre de vie de qualité, cette imbrication sera maintenue et améliorée par la préservation de l'agriculture locale et des forêts et par le développement d'espaces publics apaisés.

Grand Chambéry s'engage par ailleurs à sécuriser le territoire face aux nombreux risques liés à son positionnement (fond de vallée, montagne) et dans une attitude responsable face aux futurs défis à relever pour la planète en misant sur plus d'investissements autour de la transition énergétique et écologique. En ce sens, l'agglomération prend les 6 engagements suivants : la réduction des besoins en énergie, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la ressource en eau, la limitation de l'impact de l'assainissement sur les milieux, le maintien de la qualité de l'air et la bonne gestion des déchets.

# AXE 3

## UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE

### QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT AU SEIN DU SILLON ALPIN

Pour développer son attractivité, économique, résidentielle et touristique, l'agglomération s'appuiera sur ses atouts : une agglomération à taille humaine dans un cadre de vie d'une grande qualité disposant d'une multitude d'activités nature, sport, bien-être. Aussi, en complémentarité des grandes métropoles voisines (Lyon, Genève, Grenoble), l'agglomération porte une ambition majeure de développement économique à la fois innovante, créatrice d'emplois et axée sur des filières qui font la spécificité de son territoire : poursuivre l'ancrage de filières innovantes autour de la santé, du bien-être, de la montagne, de l'outdoor, de l'agro-alimentaire ou encore des transitions énergétiques et numériques.

Ce projet ambitieux s'accompagne de la mise en valeur du cadre de vie de l'agglomération : la qualification de l'espace public et la mise en valeur des paysages et du patrimoine pour une image renouvelée et dynamique au service de l'attractivité globale de l'agglomération.

Cette mise en valeur des atouts naturels et urbains de l'agglomération vise également une attractivité nouvelle en tant que destination de tourisme de loisirs au grand air, de tourisme patrimonial et de tourisme d'affaires.

# AXE 1

## **UNE AGGLOMÉRATION DE PROXIMITÉ**

AU SERVICE D'UN CADRE  
DE VIE DE QUALITÉ

**PAGE 7**

# AXE 2

## **UNE AGGLOMÉRATION DURABLE**

S'INSCRIRE AU CŒUR DES TRANSITIONS  
ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

**PAGE 12**

## **UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE**

QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT  
AU SEIN DU SILLON ALPIN

**PAGE 16**

# AXE 3

## UNE AGGLOMÉRATION DE PROXIMITÉ

AU SERVICE D'UN CADRE  
DE VIE DE QUALITÉ

Projet  
d'Aménagement  
et de Développement  
Durables

# AXE 1

## #ORIENTATION 1

### UNE AGGLOMÉRATION INTENSE ET RENOUVELÉE

POUR UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX ET ADAPTÉ À NOTRE TERRITOIRE

#### PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

En tenant compte :

- > des spécificités et des niveaux d'attractivité démographique des secteurs urbains, ruraux et de montagne,
- > de la structuration des communes en termes d'emploi, de transport, de disponibilité de foncier et d'équipements.

#### PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

Cela suppose une approche et des ambitions différenciées selon les secteurs urbains et ruraux :

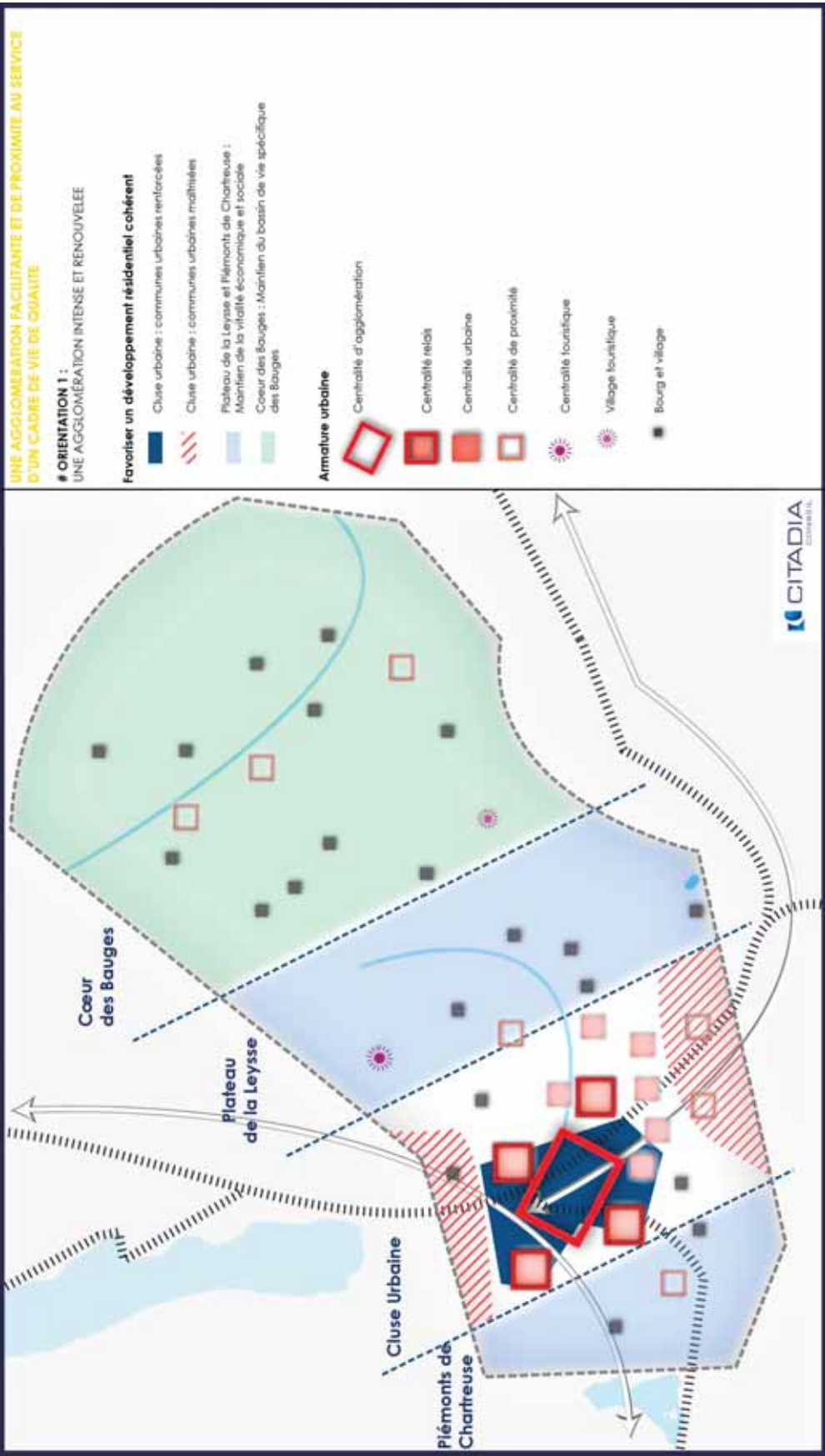
- > élargir et redynamiser durablement le centre-ville de Chambéry, moteur de l'agglomération, pour permettre au territoire de bénéficier d'une centralité d'agglomération habitée et attractive à l'échelle du Sillon alpin,
- > répondre aux besoins quotidiens des ménages et limiter les besoins en déplacement en créant des pôles de vie et de services dynamiques et reliés entre eux,

- > maîtriser le développement des communes périurbaines pour préserver les équilibres "ville / campagne" et conforter une image de ville qualitative,
- > soutenir la vitalité économique et sociale tout en respectant l'identité rurale des villages et des hameaux des communes des Bauges, du plateau de la Leysse et des Piémonts de Chartreuse.

#### INNOVER DANS LA GESTION DE L'ESPACE

Il s'agit de se renouveler dans l'approche de l'aménagement des territoires et de miser sur une stratégie qui favorise :

- > le développement de liens étroits entre urbanisme et transport,
- > la densification maîtrisée des secteurs d'habitat individuel,
- > la diversification des formes urbaines résidentielles,
- > la mixité (urbaine, sociale et générationnelle),
- > la bonne intégration paysagère et architecturale des projets,
- > les limites d'urbanisation sur les espaces de coteaux.





## #ORIENTATION 2

### UNE AGGLOMÉRATION ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

#### PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE, ATTRACTIVE ET ADAPTÉE À TOUS

Cela passe par la mise en place de mesures pour maintenir les familles sur le territoire via la mise sur le marché de logements suffisamment grands et abordables. Maintenir ces familles, c'est assurer une certaine mixité générationnelle et le bien vieillir ensemble.

L'accueil des jeunes, des étudiants et le vieillissement de la population doivent également être pris en compte au regard de leurs besoins spécifiques.

Le développement de l'offre locative sociale sera poursuivi, ainsi que la mise en place de dispositifs pour faciliter l'accès à la propriété.

#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT

Pour maintenir l'attractivité des logements de l'agglomération et engager un développement soutenable du territoire, il s'agit de lutter contre l'habitat indigne, de mobiliser le parc privé par le conventionnement, de poursuivre le renouvellement et le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires, d'améliorer la qualité du parc social

ancien, notamment du centre historique, de résorber et mobiliser le parc vacant de longue durée en soutenant les propriétaires et de rééquilibrer l'offre en logements sociaux sur l'ensemble du territoire.

#### FAVORISER LA MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

Cela passe par l'accompagnement des publics fragiles et spécifiques afin de connaître leurs besoins et leur apporter des réponses adaptées.

L'accès au logement doit être facilité :

- > par le développement d'une offre en logement social adaptée aux seniors (notamment en milieu rural),
- > par la prise en compte des nouvelles pratiques et outils mobilisés pour faciliter l'accès au logement des plus jeunes et des personnes en mobilité (colocations, appli...),
- > par le développement de structures dédiées et adaptées pour les publics les plus fragiles et nécessitant un suivi régulier,
- > par la mise en place de moyens dédiés et suffisants pour accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions (sécurité, éducation, insertion sociale...).



## #ORIENTATION 3

### UNE AGGLOMÉRATION MOBILE ET CONNECTÉE

GAGE D'AVENIR ET DE DÉVELOPPEMENT

#### FÉDÉRER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS AUTOUR DE LA MOBILITÉ

Le PLUi-HD est l'occasion de réaffirmer les ambitions de l'agglomération et d'ouvrir une nouvelle étape dans l'amélioration de l'offre de mobilité. Cela suppose de voir au-delà des frontières et de coordonner la politique des déplacements au niveau du bassin de vie. Le développement des échanges et expérimentation avec la population sera valorisé et l'exemplarité des collectivités en matière de transport et de mobilité doit être visée.

#### UNIR ET ÉQUILIBRER LES TERRITOIRES POUR DÉVELOPPER UNE AGGLOMÉRATION CONNECTÉE

Pour y parvenir, l'agglomération vise plusieurs objectifs :

- > développer les pôles multimodaux performants, autour des gares notamment, pour faciliter les transitions entre les modes de transport,
- > faciliter et fiabiliser la mobilité en développant des réponses adaptées aux différents territoires, notamment ruraux et en garantissant la performance des réseaux et des offres de services associées (covoiturage, transport à la demande...),
- > réduire les besoins en déplacements et les distances (marche et vélo sécurisés, centre-ville de Chambéry piétonnier, contrôle d'accès des véhicules lourds dans les centralités, diminution de l'empreinte foncière du stationnement, gestion du dernier kilomètre...),



- > favoriser l'émergence d'infrastructures de transport ferroviaire structurantes, en développant la desserte ferroviaire sur les axes Aix-les-Bains / Chambéry / Montmélián et l'axe Chambéry / Cugin / Lyon pour permettre la réalisation de la ligne Lyon-Turin dans sa dimension Fret.



#### INTÉGRER LA QUESTION DE LA MOBILITÉ EN AMONT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Cela passe par l'amélioration de l'intégration des transports collectifs et des modes doux dans les projets d'aménagement. La localisation des activités et des équipements autour des réseaux de transport existants doit être privilégiée, ainsi que la mise en œuvre d'actions visant à réduire la pollution de l'air (actions préventives de sensibilisation auprès du grand public).

#### POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN ACCOMPAGNANT LA DÉMARCHE "TERRITOIRE CONNECTÉ"

Il s'agit de permettre la montée en débit sur les secteurs ruraux et de montagne, actuellement peu ou non desservis, de proposer des solutions d'accès au très haut débit dans les centralités urbaines et les parcs d'activités économiques et d'améliorer les services numériques pour les ménages et les entreprises par le développement de la ville numérique (smart city).

## ASSURER L'ADAPTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES OFFERTS AUX HABITANTS

L'évolution des besoins de la population et les caractéristiques des secteurs urbains, ruraux et de montagne sera prise en compte pour planifier l'évolution des équipements et des services de l'agglomération.

Les conditions d'évolution et de mutation des équipements existants, notamment sportifs, culturels ou de loisirs, seront étudiées. Les projets futurs d'équipements et de services seront imaginés et localisés au cœur des centralités urbaines et rurales dans un souci de proximité, de mixité, de multifonctionnalité et de réversibilité des aménagements.

Les services médico-sociaux et les équipements adaptés aux besoins des seniors seront développés et regroupés.

## MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES

Dans une logique de réduction des distances, les zones d'activités commerciales existantes ne pourront plus s'étendre et aucune nouvelle zone ne sera créée. Les zones commerciales existantes seront restructurées et réhabilitées dans une triple logique de :

- > densification, notamment via une réflexion sur la mutualisation et la restructuration du stationnement au sein de ces zones,
- > performance environnementale : végétalisation, continuité des parcours marchands piétons...
- > qualité urbaine.

# PROPOSITIONS CITOYENNES

« Et si on développait des mobilités innovantes pour rendre accessible le centre de Chambéry et désengorger les voies d'accès principales... »

**Sophie P.** | Cognin

« Et si on favorisait une meilleure insertion architecturale et paysagère des constructions, en accord avec le territoire savoyard, évitons les maisons bretonnes ! »

**Lucien G.** | Les Déserts

« Et si on créait plus de logements intergénérationnels, de l'habitat partagé. Il manque cruellement de "foyers logements", c'est une bombe à retardement... La prise en compte du logement des personnes vieillissantes est très mal envisagée aujourd'hui. Le maintien à domicile entraîne des solitudes importantes, est-ce vraiment la solution ? »

**Gislaine D.** | Bassens

« Et si on développait le lien social en créant des plateformes web de mises en relation... »

**Julien T.** | Lescheraines

## UNE AGGLOMÉRATION DURABLE

S'INSCRIRE AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Projet  
d'Aménagement  
et de Développement  
Durables

# AXE 2

## #ORIENTATION 1

### UNE AGGLOMÉRATION ÉQUILIBRÉE ET ORGANISÉE

AUTOUR DE SON ARMATURE URBAINE, NATURELLE ET AGRICOLE

#### PRÉSERVER ET PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET LA RESSOURCE EN EAU

En complémentarité des parcs naturels régionaux du massif des Bauges et de Chartreuse, il s'agira de préserver et valoriser les milieux naturels de l'agglomération, d'améliorer la qualité des cours d'eau et de protéger les réservoirs de biodiversité au regard des aménagements. Le développement urbain sera privilégié sur les espaces bâtis existants afin de préserver et de conforter les connexions écologiques entre la cluse et les massifs. Les espaces de nature en ville, garants d'un cadre de vie de qualité, seront préservés et développés.

#### FAVORISER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Cela suppose une approche et des ambitions différenciées selon les secteurs urbains et ruraux :

- > Préserver les espaces agricoles stratégiques que sont les terrains agricoles mécanisables et facilement accessibles pour les activités d'élevage, de maraîchage et dont le fonctionnement contribue également à l'entretien des paysages, vallées et coteaux.
- > Faciliter le fonctionnement des exploitations, pour cela, il est prévu de :
  - favoriser le maintien des alpages,
  - limiter les conflits d'usages et la pression foncière sur les espaces agricoles en fixant des

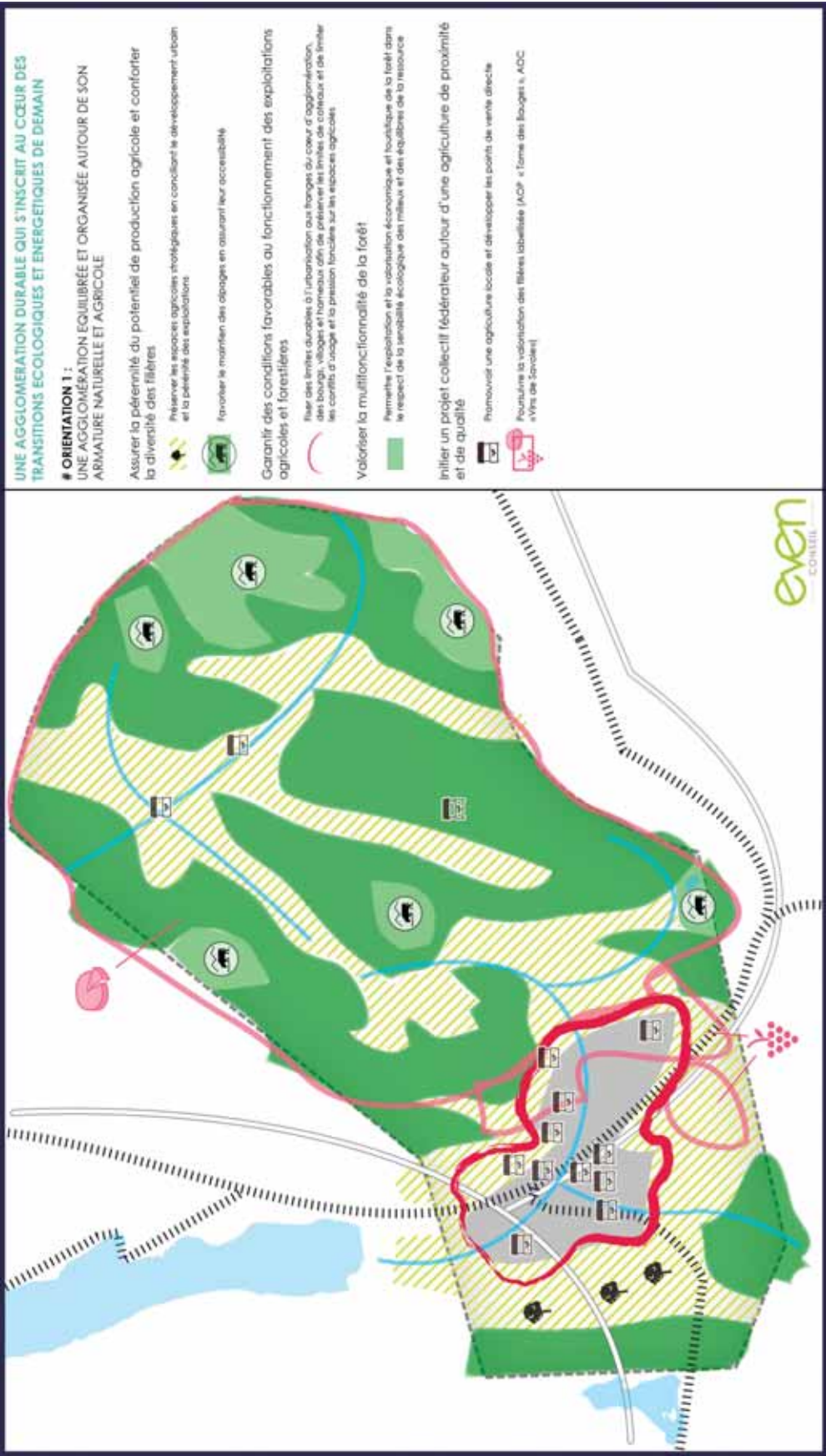
limites durables à l'urbanisation,

- localiser le développement de l'urbanisation en continuité des villages et hameaux pour éviter le mitage des espaces agricoles,
- faciliter les reprises et transmissions d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs.

- > Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire de l'agglomération par l'utilisation des produits locaux en restauration collective, par le biais d'actions de communication, de promotion et de sensibilisation autour de l'agriculture de proximité et des produits du terroir, par le développement de points de vente directe au sein de pôles de vie et par la préservation d'espaces de productions agricoles situés près des zones urbaines.
- > Valoriser les filières labellisées (AOP "Tome des Bauges", Vins de Savoie...) en s'appuyant sur les coopératives laitières et les commerces de vente directe de produits du terroir et encourager les pratiques agricoles raisonnées et de qualité environnementale aux impacts limités.

#### VALORISER LA FORÊT

Cela passe par l'exploitation économique et touristique de la forêt tout en respectant les milieux et les équilibres de la ressource bois. Il s'agira notamment de développer les filières de bois-construction et de bois-énergie sur l'agglomération en structurant les dessertes et plateformes.



## #ORIENTATION 2

### UNE AGGLOMÉRATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE

FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET FAVORISER L'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour réduire les besoins en énergie du bâti, l'objectif visé est le mix énergétique à l'échelle du territoire. Il s'agira de miser à la fois sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables (notamment énergie solaire, filière bois-énergie locale, la filière hydrogène) avec une vigilance sur la qualité des dispositifs de chauffage pour limiter les émissions de particules, mais aussi sur les récupérations locales via notamment le développement des réseaux de chaleur ou des filières de méthanisation en circuit-court (boucle d'eau avec le projet B'eeau Lac, valorisation énergétique des déchets des ménages, de l'industrie agroalimentaire...).



#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Les leviers visant l'amélioration de la qualité de l'air seront mobilisés : actions communes avec l'agglomération du Grand Annecy située sur le même bassin de pollution, incitation à une mobilité plus durable et mesures visant à la réduction de l'impact sur l'air des activités humaines (industrie, chauffage au bois...). La végétalisation des bâtiments et des espaces publics sera favorisée.

#### PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER LA MISE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

La qualité et la quantité de la ressource en eau seront priorisées, pour le maintien d'une alimentation en eau pérenne sur le territoire, par :

- > la mise en place d'actions visant à conforter la gestion intégrée des eaux pluviales,
- > la poursuite de l'amélioration des performances du réseau de distribution d'eau potable,
- > la structuration de l'approvisionnement en eau potable des Bauges,
- > la mise en conformité des dispositifs d'assainissement individuels et collectifs afin d'éviter toute pollution de la ressource et des milieux.



#### GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS

Cela passe par la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention sur le tri, l'amélioration des performances de tri (valorisation des déchets de tri (valorisation des déchets locaux autour des déchets verts, effluents agricoles...) et le développement de la gestion des biodéchets (par méthanisation ou compostage) avec pour objectif un retour à la terre des produits.

## #ORIENTATION 3

### UNE AGGLOMÉRATION APAISÉE ET SÉCURISÉE

AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DE SES HABITANTS

#### PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

L'ensemble des éléments de connaissance sur les aléas naturels sera intégré dans les choix d'aménagement.

Les phénomènes d'inondation feront l'objet de mesures de prévention : maîtrise du ruissellement par une limitation de l'imperméabilisation et une gestion intégrée des eaux pluviales, aménagement des berges et digues des rivières.

Les sites présentant une pollution des sols seront valorisés (renouvellement urbain).

L'agglomération soutiendra un développement économique qui n'entraîne pas une augmentation du risque technologique et des nuisances.

#### ASSURER LE BIEN-ÊTRE EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES NUISANCES

L'agglomération s'engage à garantir aux habitants du cœur urbain un accès rapide et facile à des zones de calme et de ressourcement.

Dans les centralités et aux portes de l'agglomération, il s'agira d'agir sur le trafic afin de diminuer son impact sur la qualité de l'air et les nuisances sonores en ville. La réduction de la pollution lumineuse sera également prise en compte dans les projets d'aménagement.

## PROPOSITIONS CITOYENNES

*« Et si on se déplaçait mieux. Pour cela, il faudrait veiller à ce que la nécessaire densification s'accompagne d'un engagement de l'agglomération sur l'offre de mobilité : connexion des nouveaux quartiers / transport en commun, schéma directeur cyclable qui privilégie les continuités notamment dans les communes et entre elles, politique de stationnement... »*

**Jérôme C.** | Bassens

*« Et si on accompagnait mieux nos agriculteurs en encourageant les métiers de l'agriculture : aide à l'installation, facilitation pour le développement des circuits courts, accompagnement à la mise en réseau pour travailler et mettre en commun les équipements. »*

**George R.** | Sonnaz

*« Et si on agissait sur nos nuisances en limitant les véhicules polluants, en encourageant ou en rendant obligatoire une place d'autopartage ou une borne électrique pour chaque programme de 20 logements. »*

**Céline R.** | Lescheraines

## UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE

QUI CONFORTE SON POSITIONNEMENT  
AU SEIN DU SILLON ALPIN

Projet  
d'Aménagement  
et de Développement  
Durables

# AXE 3

## #ORIENTATION 1

### UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET HARMONIEUSE

S'APPUYANT SUR UNE IMAGE RENOUVELÉE

#### PROTÉGER ET VALORISER LES PAYSAGES

La mise en valeur et le maintien à la fois de la qualité des grands paysages et de leur diversité (prairies, alpages, vergers...) seront assurés grâce à l'insertion des projets et la réduction de leurs impacts sur les paysages.

Les points de vue, les panoramas et les grands espaces naturels seront rendus plus accessibles, notamment par les transports collectifs, et mieux aménagés. Le développement d'activités de loisirs et touristiques sur ces sites permettra de faire découvrir leurs nombreuses richesses dans le respect de l'écologie globale de leur environnement.



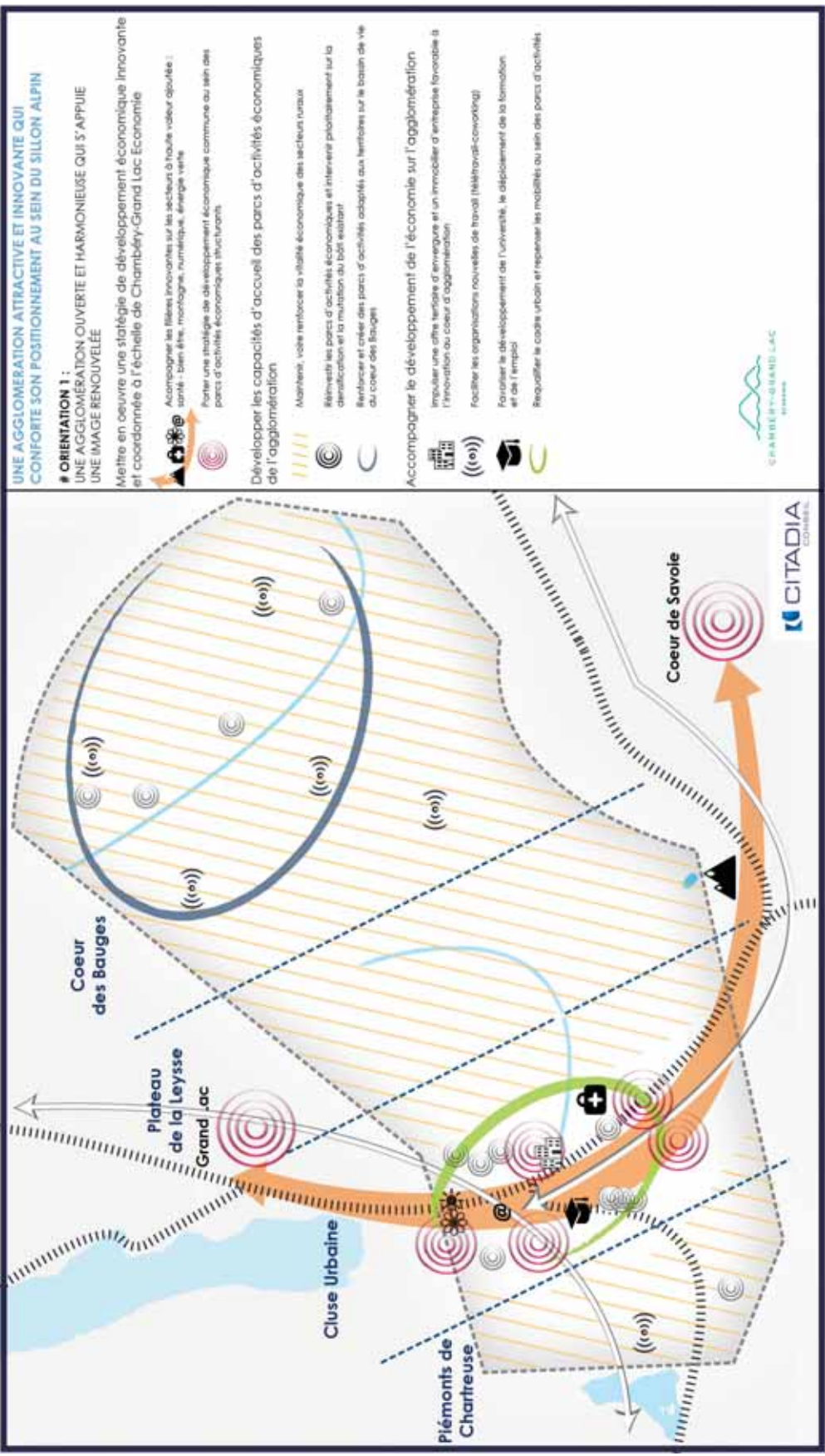
#### DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS HARMONIEUX POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

Afin de garantir bien-être, ambiance apaisée et protection du patrimoine remarquable, une attention particulière sera portée à la bonne insertion des projets urbains dans les paysages de l'agglomération (entrées de ville, projets de rénovation du bâti ancien) en maintenant la présence d'espaces agricoles ou naturels, en valorisant les espaces publics et en limitant la visibilité de la voiture en ville.

L'accent sera mis sur le maintien et le développement de l'attractivité culturelle, patrimoniale et touristique de la ville de Chambéry via des équipements et services de centralité adaptés.

Les espaces publics de l'agglomération seront réinvestis et rendus plus lisibles et agréables.





## #ORIENTATION 2

### UNE AGGLOMÉRATION ENTREPRENANTE ET CRÉATIVE

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EMPLOI

#### METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INNOVANTE

À l'échelle de Chambéry-Grand Lac économie, une triple stratégie commune sera portée et visera à :

- > l'aménagement et la gestion du foncier des entreprises avec 120ha de foncier économique immédiatement disponible sur l'agglomération (opportunité unique dans le sillon alpin),
- > le développement économique axé sur les filières spécifiques du territoire (montagne, santé/bien-être, tertiaire supérieur, transition énergétique et numérique),
- > l'accompagnement pour l'animation du tissu d'entreprises locales et leur promotion économique.

#### ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION, DE L'ÉCONOMIE URBAINE ET DE L'EMPLOI

Le développement de l'Université Savoie Mont Blanc et de l'enseignement supérieur sera priorisé.

L'accent sera également mis sur une offre attractive en immobilier d'entreprises, sur la mixité entre les espaces d'habitat et les espaces d'activités dans les opérations d'aménagement au sein des centralités et sur le renforcement de la vitalité économique des secteurs ruraux et de montagne (solutions d'accueil aux entreprises pour limiter les déplacements vers le cœur d'agglomération, accompagnement à l'installation et au développement d'activités artisanales et de service).

La filière numérique sera développée et les organisations nouvelles de travail seront facilitées (coworking, télétravail...).



## #ORIENTATION 3

### UNE AGGLOMÉRATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

QUI VÉHICULE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE : ENTRE VILLE, LACS ET MONTAGNE

#### AFFIRMER L'AGGLOMÉRATION EN TANT QUE "DESTINATION DE TOURISME"

En s'appuyant sur un triple positionnement « ville / lacs / montagne », il s'agira de révéler et de structurer l'offre touristique de loisirs au grand air, mais aussi culturelle, patrimoniale et d'affaires.

Pour se faire, l'agglomération se fixe 4 objectifs :

- > Améliorer et valoriser l'offre touristique du territoire en s'appuyant sur le centre-ville ancien de Chambéry et le pôle santé / bien-être de Challes-les-Eaux.
- > Accompagner les stations sur des activités 4 saisons en lien avec le réaménagement des stations de La Féclaz et d'Aillon 1000 et 1400.
- > Développer les activités de pleine nature sur les espaces naturels de piémonts et de montagne.
- > Miser sur le tourisme d'itinérance et d'affaires.

#### DÉPLOYER UNE GAMME DE SERVICES TOURISTIQUES ATTRACTIVE ET CONNECTÉE

L'immobilier touristique et de loisirs doit être repensé à travers un projet global permettant de répondre à la diversité des besoins de la clientèle et permettant l'évolution des structures d'accueil. Plus spécifiquement, les villages-stations de la Féclaz et de Aillon 1000 et 1400 seront valorisés pour le premier et restructurés pour le second afin d'assurer des conditions d'accueil optimales.

Les déplacements seront facilités grâce au développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle entre les lieux structurants du territoire (centres-villes, aéroports, grands équipements...) et les principaux sites touristiques.

La notoriété de la destination doit être développée en s'appuyant sur 3 grands axes de travail :

- > Le développement des produits touristiques nouveaux et attractifs.
- > Des actions de communication et de promotion.
- > Une mise en réseau des opérateurs touristiques du territoire et la structuration d'une gouvernance dédiée.

## PROPOSITIONS CITOYENNES

« Et si on devenait plus accueillant en faisant des efforts sur l'accueil des nouveaux arrivants. L'attractivité existe au niveau des paysages, de l'emploi... mais il y a un réel effort à faire autour de l'accueil que l'on réserve à ceux qui s'implantent sur nos territoires. »

**Emeric B. | Sonnaz**

« Et si on améliorait la structuration de l'offre touristique en travaillant en réseau entre les différents offices de tourisme, en améliorant l'information sur les manifestations culturelles et touristiques, en développant une plus grande solidarité et coordination entre les deux parcs naturels régionaux, en mettant en place un "Hub ferroviaire" avec des bus en direction des stations (aujourd'hui 85% des touristes viennent en voiture individuelle)... »

**Pascale C., Julien H. et Sophie R. | Cognin**

« Et si on améliorait les connexions... les liaisons internet sont insuffisantes aujourd'hui ! La fibre est indispensable pour retenir les entreprises. Il faut anticiper sur les transports autonomes, renforcer les liens avec l'Italie et pouvoir faire un aller-retour à Paris en 1 jour ! »

**Martine B., Dominique F. et Fabrice G. | Lescheraines**

« Et si on axait nos projets urbains vers plus de « beauté et d'harmonie »... Corriger ce qui a été mal construit (la rénovation du bâti, les zones industrielles...), repenser nos entrées de ville, aller voir ce qui se fait ailleurs, construire un PLUi HD imposant des directives esthétiques... »

**Johanna Z et Thomas D. | Saint-Jeoire-Prieuré**



Direction de l'Urbanisme et du Développement Local

tél. : 04 79 96 86 32

[www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)